

Agir pour préserver la planète de demain

Bonjour ... **Je suis la planète :**

J'offre à l'homme le nécessaire pour vivre : air et eau, bois, métaux, pétrole et gaz, plantes et animaux. Mais **l'homme n'est pas économe et ne se partage pas ses ressources** : 80% de leur consommation est causée par 20% des habitants du monde ; un être humain sur quatre est atteint de grande pauvreté.



Je suis fragile : mon air, mon eau ne peuvent plus éliminer les pollutions massives produites par l'homme ; le bétonnage des villes et routes dégrade mon sol ; les gaz émis par le transport et le chauffage déséquilibrent mon climat ; mon patrimoine génétique et écologique est modifié sans précaution.

Je m'épuise : l'homme consomme trop rapidement mes stocks limités de ressources. Les poissons, la diversité des espèces migratrices et autres, les invertébrés du sol, dont dépend la chaîne alimentaire de l'homme, sont en grand danger.

Je suis malade : l'homme en est responsable. Les perturbations climatiques, les risques sanitaires et sociaux se multiplient, en lien avec le choix d'un productivisme irresponsable.

Pourtant, je suis et resterai le navire qui véhicule tous les hommes :

mon développement doit être durable pour que 7, 8, 11 milliards d'habitants disposent au 22^e siècle d'eau, d'énergie, d'espace et de ressources pour vivre.



Les hommes devront **choisir** de se nourrir, se déplacer, se loger, vivre ensemble en se respectant mutuellement et en respectant l'environnement. Dans leurs villes, leurs territoires de vie, les **Agendas 21 locaux** sont des programmes d'actions pour y parvenir.

Comprendre l'environnement L'affaire de tous les Franciliens

L'Arene,
Agence régionale
de l'environnement
et des nouvelles
énergies
d'Île-de-France,
publie une collection
de documents
pédagogiques.
Déjà parus :
"L'Air",
"L'Eau",
"Les Déchets",
"La Circulation",
"Les Milieux
naturels",
"L'Énergie",
"La Haute Qualité
environnementale"
et "La Concertation".

sommaire

Etat des lieux p. 4

Actions p. 8

Perspectives p.10

Ce que je peux faire p.12

Etat des lieux

QU'EST CE QU'UN AGENDA 21 LOCAL ?



■ C'est une **démarche participative**, qui vise à élaborer et faire vivre un programme d'actions concrètes pour agir à l'échelle d'un territoire en faveur du développement durable, et c'est le **programme d'actions** lui-même, périodiquement mis à jour.

■ **L'objectif** est de construire un projet de territoire où l'ensemble des politiques publiques, articulées avec des actions privées et associatives, favorise un développement durable :

- équitable et solidaire,
- respectueux de l'environnement,
- économiquement efficace.



Développement durable

"Le développement durable satisfait les besoins des générations actuelles sans compromettre les facultés des générations futures à satisfaire les leurs."
(rapport Brundland, 1987)

Le développement durable, c'est un développement économique et social qui rend l'accès aux ressources plus équitable entre peuples de la planète, et qui veille à ne pas détruire irréversiblement les équilibres planétaires, environnementaux et sociaux.

Il repose sur des principes sages :

La précaution : l'incertitude n'est pas prétexte à l'inaction, s'il existe des risques irréparables.

La prévention : il vaut mieux prévenir que guérir.

L'économie et la bonne gestion : qui veut voyager loin ménage sa monture.

La responsabilité : qui dégrade, répare.

La participation : tous concernés, tous impliqués, tous acteurs.

L'équité : partageons les ressources.

La solidarité : léguons à nos enfants un monde vivable.

Il impose une vision intégrée, dans laquelle le développement économique ne peut être dissocié des aspects environnementaux et sociaux.

Agenda 21 de Rio

"Agenda 21" vient du mot latin *agere* (faire, agir) et d'un objectif d'actions pour le 21^e siècle.

A l'origine, l'Agenda 21 de Rio, programme de développement pour le 21^e siècle au niveau mondial, fut approuvé par 178 Etats au Sommet de la Terre en 1992. Son chapitre 28 préconisait que l'ensemble des collectivités locales disposent d'un Agenda 21 local avant fin 1996.

Le programme de l'Agenda 21 de Rio, de 40 chapitres, concerne :

- le développement social

et économique : la lutte contre la pauvreté, les modes de consommation, la santé, la démographie...

- la conservation des ressources : l'eau, l'atmosphère, la biodiversité, les déchets, les écosystèmes fragiles, les montagnes, les mers et océans...

- le renforcement du rôle des parties prenantes : la participation des femmes, le rôle des associations, la place des jeunes, les acteurs sociaux et économiques, les collectivités...

- les moyens d'actions : l'éducation, le financement, l'information, la recherche, les technologies...

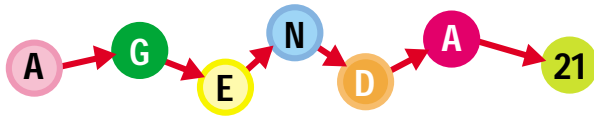


■ Entreprises et commerçants, administrations, associations environnementales, socio-culturelles et sportives, étant tous concernés par ce que deviendra le territoire sur lequel ils vivent, ils doivent être associés à l'Agenda 21 local, ainsi que les habitants. Un Agenda 21 local doit donc être **partagé** : il vit (est élaboré, mis en œuvre, évalué et mis à jour) avec les acteurs et habitants du territoire.

■ Les habitants y trouvent **un temps pour influencer** sur nombre de choix publics d'aménagement du territoire, d'infrastructures de transports, d'équipements collectifs, de soutien au développement économique, de développement des services sociaux, culturels, sportifs, médicaux, pédagogiques, de politiques environnementales.



COMMENT UN AGENDA 21 LOCAL SE MET-IL EN PLACE ?



■ C'est avant tout une **démarche volontaire**, décidée et portée par les élus d'un territoire.

■ Le **territoire** est celui d'une commune, d'une intercommunalité (agglomération, communauté de communes), d'un département ou d'une région.

■ **La collectivité s'organise en interne** pour mener des actions intégrées : un travail transversal entre les services s'impose. Par

Les étapes de construction de l'Agenda 21 local sont simples :

Un diagnostic global et partagé du territoire au regard du développement durable

Qu'est-ce qui ne va pas sur le territoire en matière de développement durable ?
Qu'est-ce que les habitants attendent ? Qu'améliorer ?

Perceptions des habitants – collectées en réunions, par des enquêtes... – et connaissance des acteurs (les services communaux, associations, entreprises, et administrations...) se rencontrent pour fixer des enjeux à approfondir.



L'implication des habitants
- information
- concertation
- consultation

Une stratégie politique

Quel territoire veut-on demain pour contribuer au développement durable ?
Quels thèmes retenir ?
Quels objectifs se fixer ?

Les propositions des habitants et acteurs pour faire face aux enjeux, sont collectées et exploitées : les élus conviennent d'une perspective d'avenir et d'objectifs pour l'action publique. Ils consultent les habitants. Ils planifient des résultats attendus chiffrés.

Le document Agenda 21 local publié

Un programme d'actions partagé + Une organisation de mise en œuvre de l'Agenda 21 local

Quelles actions mettre en œuvre ? Avec quels partenaires, quels budgets, quels délais ?

Des actions sont identifiées dans le cadre d'un travail concerté et transversal, au sein des services de la collectivité, en associant les acteurs du territoire. Une organisation de mise en œuvre, suivie et évaluée de l'Agenda 21 local, est décidée. L'Agenda est diffusé à tous les habitants.

Les actions de l'Agenda 21 local sont organisées et mises en œuvre, en associant leurs bénéficiaires.

Une évaluation partagée, périodique pour ajuster le programme d'actions

Comment les actions se sont-elles passées ?
Les résultats attendus ont-ils été atteints ?
Comment faire évoluer les objectifs et le programme d'action ?

Les actions sont évaluées avec ceux qui les ont réalisées et leurs bénéficiaires ?
L'Agenda 21 local est mis à jour.



exemple, dans un projet de voirie, les services de la voirie, de l'environnement, des services sociaux, des écoles doivent travailler ensemble, pour tenir compte de la réduction des pollutions, de l'accessibilité à tous (piétons, handicapés, cyclistes, scolaires...).

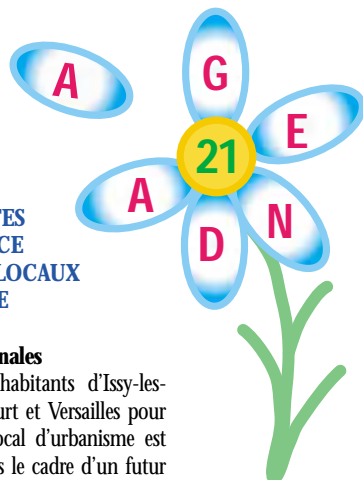
Elle organise la **concertation** avec les acteurs résidant et agissant sur le territoire. Il n'existe pas de méthode unique pour les associer. Selon les cas, des enquêtes et sondages, des entretiens filmés, des travaux de groupes, des forums ou ateliers sont mis en place.

■ Chaque habitant devrait être **impliqué**, individuellement ou au travers de ses représentants (associations de quartiers...).

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- *Loi d'orientation pour l'aménagement et le développement durable du territoire*, LOADDT, 1999.

- *Loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain* (instaure le Plan local d'urbanisme), SRU, 2000.



DES COLLECTIVITES METTENT EN PLACE DES AGENDAS 21 LOCAUX EN ILE-DE-FRANCE

■ Démarches communales

La mobilisation des habitants d'Issy-les-Moulineaux, Bessancourt et Versailles pour construire leur plan local d'urbanisme est destinée à s'élargir dans le cadre d'un futur Agenda 21 local.

■ Démarches intercommunales

La communauté d'agglomération du Val-d'Orge est terrain d'expériences méthodologiques pilotes en Ile-de-France, pour une démarche d'Agenda 21 intercommunale : mise en place de "référents Agendas 21" communaux, analyse au filtre du développement durable de certains gros projets, élaboration initiale du projet d'Agenda 21 local par le Conseil local de développement.

■ Conseils généraux

Les départements de Seine-Saint-Denis, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine ont engagé un Agenda 21 local en 2003.

■ Conseil régional d'Ile-de-France

En 2003, le Conseil régional a retenu, en débat budgétaire, le principe d'un Agenda 21 régional, dont la préparation s'est engagée en associant transversalement l'ensemble des directions et des acteurs clés comme l'IAURIF, l'ARENE, le Comité régional de l'environnement. La démarche vise à inscrire l'ensemble des politiques régionales dans le développement durable.

Dans le cadre de ses différentes politiques territoriales, le Conseil régional considère comme prioritaires pour ses aides les acteurs ayant mis en place un Agenda 21 local.

Du monde à l'Ile-de-France

- 6 500 actions dans le monde, majoritairement en Europe
- Agendas 21 engagés :
 - * 150 en France
 - * 10 en Ile-de-France

A Bessancourt

- (7 000 habitants), environ 50 habitants volontaires sont mobilisés en 2003 dans quatre ateliers 21 pour émettre des recommandations qui seront intégrées dans les travaux des ateliers techniques du PLU :
- vie économique et commerce
 - enfance et jeunesse
 - plaine de Pierrelaye et lisière
 - sentes et pistes cyclables

L'ARENE ACCOMPAGNE LES COLLECTIVITES

■ L'ARENE accompagne les collectivités dans l'élaboration de démarches globales de développement durable, comme des Agendas 21 locaux. Elle propose des actions d'information et sensibilisation (par exemple des journées d'échanges), des conseils aux porteurs de projets. Elle accompagne des collectivités pilotes, expérimente ainsi des démarches innovantes et réalise des outils méthodologiques.

Le **TEDDIF** (Territoire, environnement et développement durable en Ile-de-France), c'est un réseau de 25 collectivités, piloté par la DIREN, l'ADEME IdF, l'ARENE et ETD. Des journées de formation-action sont proposées aux membres du réseau, des rencontres techniques sont organisées, plus largement ouvertes aux acteurs régionaux.



L'Agenda 21 du Conseil général de l'Essonne se base à la fois sur :

- une mobilisation transversale des services, au sein de trois Ateliers 21, (actions internes, politiques départementales, construction) ;
- une concertation des Essonnais (interview filmé de 150 habitants, six forums décentralisés, onze séances de travail à l'origine de 533 propositions, une enquête par questionnaire).

Entre 2001 et 2003, l'Agenda 21 du Val-d'Orge,

- ce sont
- plus de 250 techniciens et élus des huit communes sensibilisés au développement durable,
 - quatre projets pilotes,
 - trois lettres trimestrielles "RDV du DD",
 - un mois de journées de l'environnement, une exposition tournante, sept soirées débats.

Avant d'engager son Agenda 21 local fin 2003, le Conseil général des Hauts-de-Seine

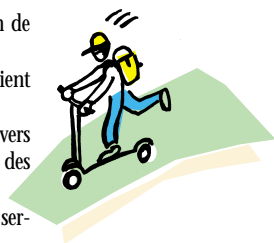
- a mobilisé ses services et élaboré le rapport "Le Choix du développement durable" exposant comment il agit concrètement sur les axes des :
- solidarités
 - préventions
 - accessibilités
 - ressources
 - participations
 - organisations
- Ce rapport enrichira les travaux participatifs d'élaboration de l'Agenda 21 départemental.



VERS QUOI MÈNERONT LES AGENDAS 21 LOCAUX ?

(Selon les résultats attendus par les collectivités européennes de la Campagne européenne des villes durables, en 2000 à Hanovre)

- Que l'habitant soit satisfait de l'action de la collectivité locale.
- Que les activités humaines locales aient moins d'effets sur le climat.
- Que les déplacements locaux évoluent vers des transports "doux", notamment ceux des écoliers.
- Que l'accessibilité aux espaces verts et services publics soit meilleure.
- Que la qualité de l'air s'améliore.
- Que la collectivité publique adopte une gestion éthique, soucieuse de l'environnement.
- Que l'exposition des habitants aux nuisances sonores nuisibles diminue.
- Que les sites restaurés, réutilisés, protégés soient valorisés.
- Que la consommation locale de produits "écologiques" et "éthiques" augmente.



Les exigences internationales reprises par l'Europe et l'Etat

Depuis 2000, les financements de l'Etat, alloués pour six ans aux Régions, agglomérations et pays dans le cadre des Contrats de Plan Etat-Région, doivent prendre en compte le développement durable, en application des conditions de financements retenues par la Commission européenne.

DES ACTIONS EXEMPLAIRES

■ **Les bureaux du temps** (Paris, Rennes, Poitiers, Belfort) organisent des actions pour économiser la ressource limitée qu'est le temps des habitants (garde d'enfants, mobilité, commerce, loisir...).



■ Morsang-sur-Orge et l'Île-Saint-Denis disposent de **budgets participatifs** : la définition et la gestion financière d'actions collectives et d'aménagements de proximité sont confiées aux administrés.



■ L'Île-Saint-Denis mobilise ses habitants pour un **réaménagement participatif** de sa ligne de tramway : 60 habitants (sur 6 000), aidés d'une contre-expertise font prévaloir un projet nouveau, en site propre, et respectant le patrimoine bâti.

■ Dans plusieurs communes franciliennes pilotes, des familles participent à des actions autour de l'**éco-mobilité scolaire**, et développent de nouveaux comportements de trajets école-domicile (pédibus, cyclobus, covoiturage...).

■ Des collectivités adoptent des critères environnementaux (produits bio, qualité...) et éthiques dans leurs **politiques d'achat** : cantines scolaires sans OGM (plus de 100 communes en France), produits d'entretien verts...

Les réglementations françaises sont favorables...

Vous êtes dans une communauté d'agglomération

Le projet d'agglomération devra prendre en compte les orientations des Agendas 21 locaux. (25 & 26, LOADDT, 1999)

Votre commune élabore son Plan local d'urbanisme

Le PLU doit être élaboré en concertation avec les habitants, et être l'expression de la politique communale de développement durable. (Loi SRU, 2000)

Ce que je peux faire



“Si tout le monde vivait comme un Français, il faudrait trois planètes pour subvenir aux besoins de la population mondiale.”
(Source WWF)

■ Participer aux choix publics, à des actions collectives.

■ **M'informer** sur les projets de ma commune et les modes d'action pour une évolution durable du monde (sites Internet, publications, presse...).

■ **Solliciter les élus** à s'engager pour un développement durable (entretien, courrier...).

■ **M'engager dans des groupes de travail, répondre aux enquêtes**, mis en place par les communes, pour un plan local d'urbanisme, un Agenda 21 local...

■ **Y défendre les priorités de développement durable** : une gestion précautionneuse des risques ; la réduction

à la source des déchets, de l'eau consommée ; des déplacements alternatifs ; le respect des espaces de nature, une coopération décentralisée avec les pays pauvres...

■ Participer à des **actions collectives** (associations...), à la vie de mon quartier.

■ **Inciter mon entreprise** à devenir acteur de l'insertion, la formation, l'accueil des handicapés, le respect de l'environnement...

■ Changer mes habitudes... à chaque fois que possible.

■ **Consommer des produits** labellisés "bio", "commerce équitable"...

■ **Me déplacer autrement** : choisir la marche, le covoiturage, le bus ou le train...

■ **Economiser l'eau, l'énergie.**

■ **Trier les ordures, veiller à la réutilisation** des vêtements, équipements ménagers...

■ Adopter des **comportements de vie, alimentaires**, plus sains.

■ **N'utiliser les bois tropicaux** en ameublement, que s'il sont labellisés durables et éviter les matériaux toxiques (solvants...).

■ **Epargner vers des placements éthiques et solidaires**, justifiant de leur respect de l'homme et l'environnement.

Pour approfondir

- La Concertation, Comprendre l'environnement n° 8, ARENE, 2002

- Notre Avenir à tous, (rapport de la Commission Brundland), Les Editions du Fleuve, 1989

M'informer pour agir

<http://www.arenaidf.com>

[agora21.org](http://www.agora21.org)

[environnement.gouv.fr/](http://www.environnement.gouv.fr/)

[association4d.org](http://www.association4d.org)

[cerdd.org](http://www.cerdd.org)

[comite21.org](http://www.comite21.org)

[adome.fr](http://www.adome.fr)



Comprendre l'environnement

n°9 - L'Agenda 21 local



Rédaction : Corinne Blanchet (ABCD-durable). Création graphique / illustrations : Pierre Sahele. Impression : Sic. Papier sans chlore. Juin 2003.